

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-6-2

Séance du vendredi 15 novembre
2019

SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN TRAVAUX 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU les statuts du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH – WILDENSTEIN,

VU le budget primitif 2019 du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH – WILDENSTEIN,

VU la demande de subvention présentée par le Syndicat précité,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 5 juillet 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention d'investissement de 134 187,30 € au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH-WILDENSTEIN pour ses travaux d'aménagement de l'année 2019 relatifs à la restauration du château, à la piste autour du lac et à la reprise de la signalétique, correspondant à 90 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 149 097 €,

- Précise que cette subvention pourrait être versée en deux fois comme suit : un premier acompte de 50%, soit 67 093,65 €, sur l'exercice 2019, et le solde après la réception des travaux, et ce, par dérogation au règlement financier, sous réserve néanmoins de la validation de cette dérogation par délibération du Conseil départemental.

La dépense sera prélevée sur le Programme C214, Chapitre 204, Nature 20415, Fonction 61.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité